

CR atelier n°3 :

Cohérence régionale / préparer les conditions de réussite du dispositif CEPP

⇒ **Objectifs de l'atelier :**

- **Aller au-delà des échanges et des débats de la matinée pour co-construire entre obligés et éligibles un dispositif normand CEPP efficace et pragmatique**
- **Mieux se coordonner en Normandie pour construire un dispositif durant la phase expérimentale restante plutôt que de le subir**
- **Envisager une communication plus large en Normandie**

Nombre de participants : 14 personnes

Durée de l'atelier : 1h30 environ

Animateurs : Julie ZANNETTY (appui de Jean-François COLLOBERT et élus Chambres)

Animation utilisée :

- 4 enveloppes avec 4 questions posées
- 3 groupes de 4-5 personnes => durant 15-20 minutes une enveloppe est proposée à chaque groupe qui tente d'envisager des réponses à la question posée. Les réponses sont inscrites sur des fiches vierges qui sont disposées dans les enveloppes. A la fin du temps => faire tourner les enveloppes et passer à la question suivante.
- Tous les groupes doivent avoir eu les 4 enveloppes.
- Dépouiller en commun.

Le temps de débat et de discussion en début d'atelier (30 min) n'aura pas permis de mener l'exercice de dépouillage jusqu'au bout. Seule 1 enveloppe dépouillée en fin d'atelier.

Question 1 : Selon vous, quelles seraient les conditions nécessaires à mettre en œuvre pour un dispositif CEPP pragmatique en Normandie ?

Dépouillage post colloque

Parmi les propositions => un classement en 3 sujets/thématiques peut être envisagé

1. Evolution-amélioration du dispositif CEPP / articulation avec la recherche / communication à mettre en œuvre :

« Comptabiliser en CEPP l'antériorité des actions vertueuses »

« Laisser la recherche avancer pour proposer des alternatives »

« Notion de pollueur payeur »

⇒ *Ce dispositif fonctionne selon une logique de pollueur – payeur. Permettra-t-il de réduire les phytos dans leur globalité ?*

« Le consommateur n'est pas citoyen »

⇒ *Garder à l'esprit que si l'agriculture doit s'adapter à la demande du consommateur et de la société, le consommateur n'a pas une lecture environnementale des produits qu'il choisit*

⇒ *Phrase citée pendant l'atelier : « on est citoyen en entrant dans un supermarché et consommateur lorsqu'on en ressort »*

⇒ *Informé et responsabiliser le consommateur*

2. Gouvernance et coordination régionale :

« Mutualisation des informations et co-construction »

« Dispositif de mise en relation entre obligés, agro-équipementiers, éligibles, agriculteurs pour échanger des CEPP »

« Trouver des intérêts pour tous les acteurs (agriculteurs, négoce, conseillers, vendeurs, ...) »

« Refaire la journée d'aujourd'hui »

« Mise en place d'un comité régional de mise en œuvre des CEPP sous gouvernance de la CRA dont les membres envisagés seraient :

- Coop de France
- FNA
- FNSEA et JA
- Conseil privé
- Administration

... et dont les missions seraient :

- Expérimentation
- Evaluation par un groupe d'expert
- Validation
- Communication »

3. Actions et travaux à décliner :

« Amélioration de la communication sur les produits de biocontrôle en Normandie »

« Fiches action efficaces en Normandie »

« Travailler avec les équipementiers ?

- Pour faciliter la récupération des fiches liées à la vente de matériel
- Vente de matériel agréés « CEPP »
- Faire agréer les matériels manquants (non agréés CEPP mais pouvant l'être) »

Question 2 : Quelles synergies envisager entre obligés et éligibles ?

Dépouillage post colloque

Parmi les propositions => un classement en 2 sujets/thématiques peut être envisagé

1. Notion de marché de CEPP :

« Co-construire un mode opératoire commun »

« Affaire commerciale de CEPP » => notions de commerce / de marché de CEPP

« Il ne faudrait pas de commerce/corruption entre les laboratoires phytos et les éligibles »

« Identifier un prix de cession des CEPP inférieur au coût que supporterait l'obligé par le paiement de la taxe »

« Les organismes de conseil indépendants, ou privés, doivent se poser en interlocuteurs (intermédiaires) vis-à-vis des agriculteurs et des distributeurs pour aider obligés et éligibles à produire les propositions. »

« Nouveau relationnel privé : quelle gouvernance ? quelle cohérence territoriale ? »

2. Partenariat obligés / éligibles :

« Interdiction de perdre un CEPP acquis => mise en place d'une plateforme d'échange entre agriculteurs, obligés, éligibles, agro-équipementiers »

« Etablir des fiches actions avec les 2 facettes : action de l'obligé complémentaire de celle de l'éligible »

« Etablir une communication positive pour obligés et éligibles : créer un concours de l'agriculteur/de l'organisme qui aura généré le plus de CEPP »

Question 3 : Comment mesurer de la bonne mise en œuvre du dispositif ?

Dépouillage post colloque

Parmi les propositions => un classement en 2 sujets/thématiques peut être envisagé

1. Réflexion autour d'indicateurs de mise en œuvre du dispositif :

« Au travers des déclarations officielles des distributeurs »

« Adéquation des **éligibles** [*erreur de terme ? « indicateur »?*] aux problématiques locales et régionales de la production => rôle de l'interprofession »

« Créer d'autres indicateurs ?

- Nb de fiches actions normandes
- Nb de CEPP acquis dans la région
- Indicateurs environnementaux (agences de l'eau,...) »

« Production +/- importante de fiches actions »

« Introduire un nouvel indice à l'hectare cultivé »

« Nb d'obligés ayant déjà dépassé le seuil de 10%, 30%, ... des CEPP acquis »

« Indicateurs « normands » :

- communication officielle ministérielle ?
- communication volontaire ? »

« Indicateurs régionaux : s'assurer de la connaissance du dispositif par les agriculteurs (par une enquête ?) »

2. Communication vers les agriculteurs :

« Après diffusion et vulgarisation, évaluer l'appropriation des **éligibles** [*erreur de terme ? « du dispositif ?*] par les agriculteurs »

« Mieux communiquer sur les résultats »

« Evolution de la communication des officiels vers les agriculteurs (au travers des BSV, bulletins Arvalis, etc...) »

Question 4 : Comment rendre les agriculteurs acteurs du CEPP ?

Dépouillage en salle avec le groupe

Communication / vulgarisation / appropriation par les agriculteurs

- Créer une vitrine régionale des essais normands pour faire des exemples de pratiques vertueuses aux agriculteurs
- Associer les agriculteurs à la rédaction de fiches actions locales
- Faire des fiches actions qui répondent aux besoins des agriculteurs
- Avoir plus de lisibilité action/CEPP pour responsabiliser les agriculteurs et travailler avec les opérateurs
- Informer les agriculteurs de ce que rapportent les CEPP (d'un point de vue financier, sociétal, réglementaire et environnemental) => les intéresser au résultat final de la mise en œuvre des CEPP

Propositions restantes :

« Redorer l'image de l'agriculture au regard du consommateur »

« Mettre de la transparence dans le dispositif :

- Redescendre le nombre de NODU par client (ou par adhérent)
- Etablir une relation de confiance entre obligés client (ou adhérent) => par exemple : « nous avons généré X NODU (ou X CEPP), comment faisons nous pour générer de nouveau Y CEPP supplémentaires ? »